



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE

N° 2026-005

Objet : Portant règlementation de la circulation et du stationnement pour les travaux effectués par SUEZ EAU France pour des réparations urgentes

Le Maire de la Ville de Châteaufort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417.4, R.417-9, R.417-10 et R.417-11;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la Loi N°82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 12 Juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation, Livre 1, huitième partie, **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant les travaux d'entretien et de réparation sur les réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement de la commune, effectués par **SUEZ EAU France** (6 rue de la Guyonnerie à Bures sur Yvette), ou ses sous-traitants :

- **SECHE ENVIRONNEMENT (ITV)** 3 rue Léonard de Vinci 91220 LE PLESSIS PATE
- **QUANTITEC** 2 avenue du 1er mai 91120 PALAISEAU
- **GTO Grands Travaux de l'Orge** 16 avenue Condorcet 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
- **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** ZI de Ebisoires 13 rue Frères Lumières CS 60104 78370 PLAISIR
- **SUEZ CONSULTING** 15 rue du Port 92000 NANTERRE
- **EASY SERVICE (Dératisation)** 11 rue Claude Bernard 93120 LA COURNEUVE
- **SECHE ENVIRONNEMENT (Curage)** 2 rue de la Sablière 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
- **AXEO** 10 bis rue du Moulin Vert 94400 VITRY-SUR-SEINE
- **HYGIENE OFFICE** 4 rue Pelletier 91320 WISSOUS
- **SEIP Ile-de-France** Rue de Gravières

MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort

☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr

site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

BP 255 91160 SAULX-LES-CHARTREUX

- **PROGEXIAL** 12 rue Narcisse Gallien
91160 LONGJUMEAU
- **LM BAT** 10 rue de la Croisette
78980 LONGNES
- **BATEXPERT** 4 rue de l'Ancienne Eglise
91230 MONTGERON
- **EJL** 5-7 rue Gustave Eiffel 91350 GRIGN
- **M3R (ITV)** 5 rue Ettore Bugatti ZAE de l'autodrome - BP 71 Linas 91312
MONTLHERY CEDEX
- **OnSite Central Limited (ITV SONAR) Units 1 & 2** Highgrounds Industrial
Estate High Grounds Road, Rhodesia, Worksop
- **AQUAMESURE** 6-8 rue de la Closerie
91090 LISSES
- **INGENIEAU** 20 boulevard Victor Hugo
77000 MELUN
- **TRAVAUX PUBLICS DE L'ESSONNE** 2 rue Hélène Boucher
91460 MARCOUSSIS

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces interventions,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux cités ci-dessus, des restrictions pourront être apportées à la circulation et au stationnement, **sur la totalité du territoire communal**. Ces restrictions prendront effet **du 12 janvier au 31 Décembre 2026, inclus**.

Article 2 : La commune devra être informée de ces travaux dans les meilleurs délais.

Pour tous les autres travaux sans caractère d'urgence, des arrêtés provisoires seront pris,

Article 3 : SUEZ EAU FRANCE et les Sociétés intervenant pour les différents travaux prendront toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers et signaler, de jour comme de nuit, tout empiètement sur la chaussée par l'apposition de plots, barrières, balisages disposés aux endroits convenables.

La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-88 Partie).

La circulation sera alternée par panneaux K 10 Ou KR11j Ou KR11v, lorsque les travaux le nécessiteront.

Le stationnement pourra être interdit localement.

Article 4 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 5: Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'Article 3 et les véhicules qui perturberont le bon déroulement des travaux, seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

Article 6: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de l'expiration des mesures de notification et de publicité.

MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort

☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

Article 7 : Madame la Secrétaire de Mairie, la société SUEZ EAU France, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny-les-Hameaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaufort, le 12 janvier 2026

Le Maire,

Patrice BERQUET



